

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

RÉNOVATION DU DIPLÔME – ARRÊTÉ DU 7 AVRIL 2017



- **LE CONTEXTE DE LA RÉNOVATION**
- **LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**
- **LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**
- **LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**
- **LE RÈGLEMENT D'EXAMEN**
- **LES DÉFINITIONS DES ÉPREUVES**

**MISE EN ŒUVRE
RENTRÉE 2017**

**1^{ÈRE} SESSION
D'EXAMEN 2020**

- **L'ENQUÊTE D'OPPORTUNITÉ**
- **LA CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL**
- **LES ENQUÊTES AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DES SECTEURS D'ACTIVITÉS**
- **LES ENTRETIENS AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**
- **LA GRILLE HORAIRE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

LE CONTEXTE DE LA RÉNOVATION

Baccalauréat professionnel - grille horaire élève

Pour les spécialités comportant un enseignement de sciences physiques et chimiques

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	Durée horaire cycle 3 ans	Durée horaire annuelle moyenne indicative
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet		
Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Économie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	338	113
Enseignement moral et civique	42	14
Mathématiques - sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	2690	896
II- Accompagnement personnalisé		
	210	70

GRILLE HORAIRE N°1 – BOEN SPÉCIAL N°6 DU 25 JUIN 2015

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Instituts de beauté (*) (femme, homme, mixte)
- Centres esthétiques spécialisés (*) : beauté des ongles, prothésie onguulaire, spa, bien-être, soins corps, bronzage, épilation
- Parfumeries avec ou sans activités esthétiques intégrées (*)
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (*)
- Etablissements de thalassothérapie, de balnéothérapie (*)
- Parapharmacies avec ou sans activités esthétiques intégrées
- Etablissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme (*)
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
- Etablissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
- Secteurs indépendants : à domicile, entreprises
- Organismes culturels et médiatiques
- Entreprises de distribution de matériels professionnels
- Entreprises de fabrication de produits cosmétiques et de matériels professionnels
- Centres ou associations de réinsertion sociale, centre carcéral

(*) - (Indépendant, franchisé, ou affilié)

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

LES EMPLOIS ET FONCTIONS

- Esthéticien hautement qualifié
- Chef d'entreprise ou directeur ou gérant ou responsable d'institut, de centre de beauté, de parfumerie, de centre d'esthétique spécialisé*
- animateur de vente auprès de la clientèle*
- Conseiller en image*

** Ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien hautement qualifié*

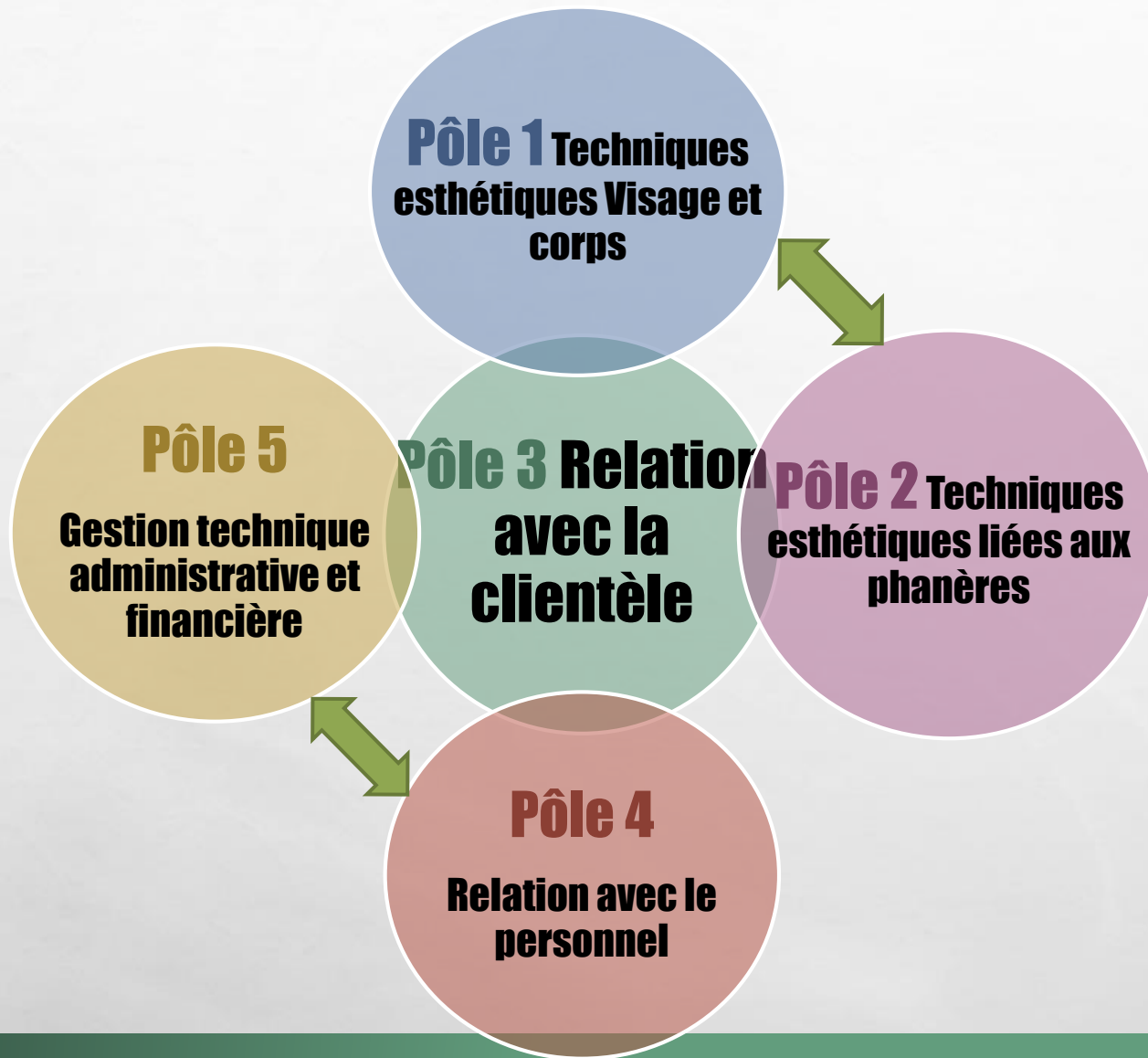
LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXERCICE

Rappels réglementaires sur ...

- L'activité de l'esthéticien *Décret du 2 avril 1998 modifié le 3 août 2005*
- Les appareils de bronzage *Décret n°1261 du 27 décembre 2013 / Décret n°1848 du 23 décembre 2016.*
- L'attitude, la posture *Respect des réglementations, choix des produits cosmétiques, démarche éco-citoyenne*

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



**CINQ PÔLES
D'ACTIVITÉS**

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pôle 1	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES VISAGE ET CORPS Soins de beauté et de bien-être	1. A	Réalisation de techniques de soins esthétiques du visage et du corps
		1. B	Réalisation de maquillage du visage
		1. C	Information, conseil et conduite d'une prestation UV
Pôle 2	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	2. A	Réalisation d'une épilation
		2. B	Réalisation d'une coloration ou d'une décoloration de poils ou duvet
		2. C	Réalisation de techniques d'embellissement des cils
		2. D	Réalisation de techniques de soins, de réparation d'ongles, de prothésie ongulaire
		2. E	Réalisation de maquillage des ongles

PÔLES 1 ET 2

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pôle 3	RELATION AVEC LA CLIENTÈLE	3. A	Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle
		3. B.	Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
		3. C	Suivi, développement et fidélisation de la clientèle
		3. D	Mise en valeur : de produits, de prestations Animation : du lieu de vente, de journées de promotion
		3. E	Valorisation de l'image de la personne

PÔLE 3

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pôle 4	RELATION AVEC LE PERSONNEL	4. A	Organisation de l'activité du personnel
		4. B	Encadrement du personnel : recruter, former, animer et évaluer
Pôle 5	GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	5. A	Gestion technique d'un institut, d'un centre de beauté, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente
		5. B	Gestion administrative d'un institut, d'un centre de beauté, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente
		5. C	Gestion financière d'un institut, d'un centre de beauté, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente

PÔLES 4 ET 5

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Ex : Pôle 1

Tâches communes
Conditions d'exercice
Résultats attendus

Tâches spécifiques

1A

1B

1C

Résultats attendus

Autonomie

**TABLEAU DÉTAILLÉ
DES ACTIVITÉS PAR
PÔLES.**

Chaque pôle d'activité est
découpé en :

-tâches **communes** (sauf
pôles 3, 4 et 5) avec ses
conditions d'exercices et
les résultats attendus,
-tâches **spécifiques** et les
résultats attendus.

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

COMPÉTENCE GLOBALE

Le (la) titulaire du BCP ECP est un(e) technicien(ne) hautement qualifié:

Il (elle) maîtrise les techniques esthétiques du visage, du corps et des phanères.

Il (elle) est capable d'apporter une information éclairée à la clientèle et au personnel.

Il (elle) vend des prestations de service, des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle et des produits de parfumerie.

Il (elle) assure l'animation et la gestion d'espaces de vente de produits ou de prestations de service.

Il (elle) participe à la formation des personnels et peut assurer la gestion technique, administrative et financière d'une entreprise.

Il (elle) est responsable, autonome.

LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

PÔLE 1 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES VISAGE ET CORPS Soins de beauté et de bien-être	C11	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
	C12	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de maquillage du visage
PÔLE 2 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	C21	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
	C22	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles
PÔLE 3 RELATION AVEC LA CLIENTÈLE	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
	C32	Analyser les attentes de la clientèle
	C33	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
	C34	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques
	C35	Evaluer la satisfaction de la clientèle
PÔLE 4 RELATION AVEC LE PERSONNEL	C41	Animer et encadrer le personnel
	C42	Evaluer le travail du personnel
	C43	Participer au recrutement
PÔLE 5 GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	C51	Communiquer avec différents interlocuteurs
	C52	Assurer la veille documentaire
	C53	Assurer le pilotage de l'entreprise
	C54	Installer et gérer des espaces de travail

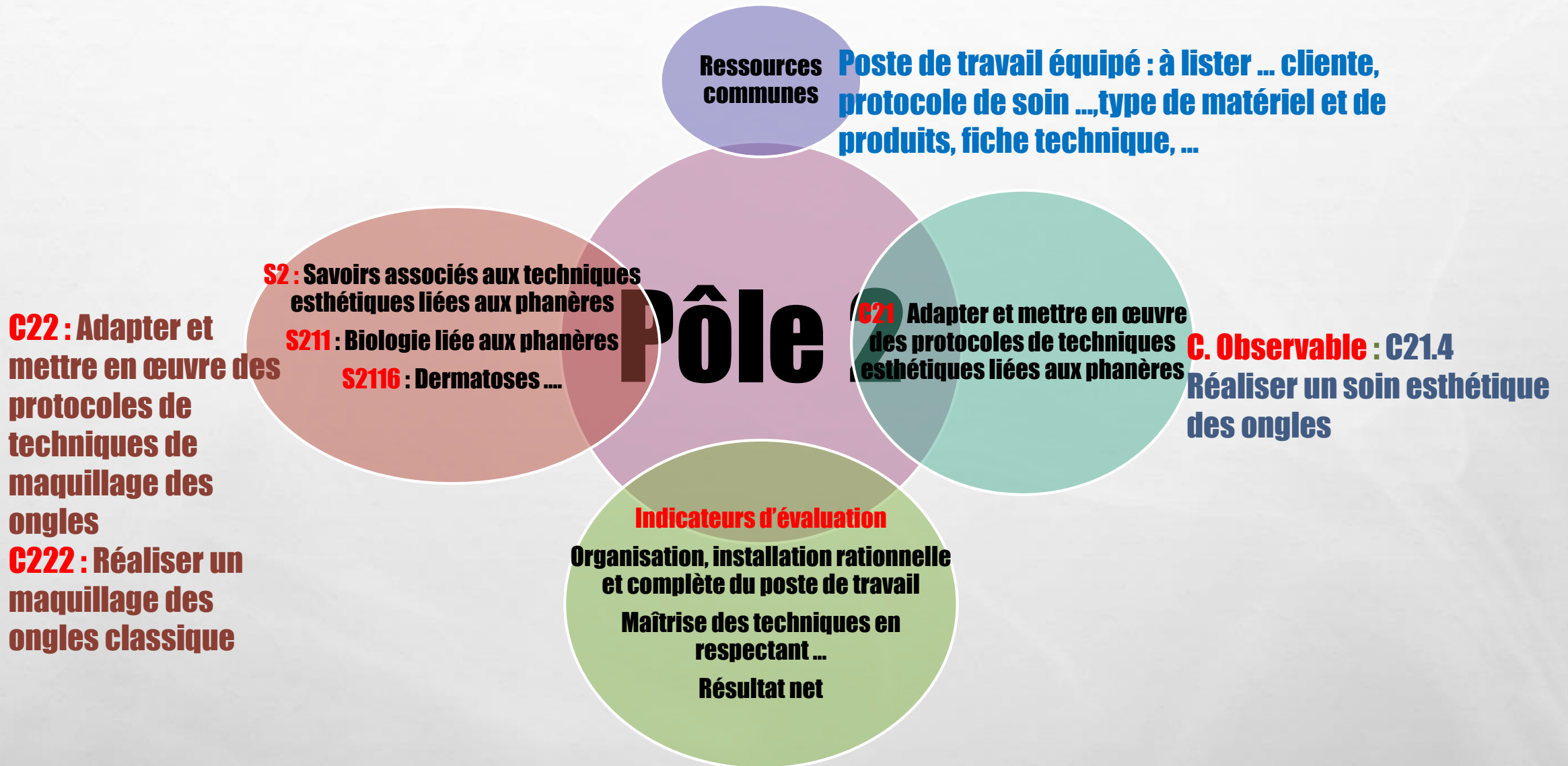
16 COMPÉTENCES TERMINALES RÉPARTIES EN 5 PÔLES D'ACTIVITÉS

LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

POUR CHAQUE PÔLE :

- LES RESSOURCES COMMUNES : L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL, LES DOSSIERS TECHNIQUES ex: appareils, produits, affichage, protocole, réglementation, ...
- LES COMPÉTENCES TERMINALES : DÉCLINÉES EN COMPÉTENCES OBSERVABLES. ex : pour adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques – élaborer un programme de soins esthétiques du visage (observable)
- DES COMPÉTENCES OBSERVABLES ÉVALUÉES PAR DES INDICATEURS : ex : un choix pertinent et justifié de soins esthétiques ...
- DES SAVOIRS POUR CHACUN DES PÔLES : pôle 1 – s1 (*bio, techno*) / pôle 2 – s2 (*bio, techno*) / pôle 3 – s3 (*bio, techno, comm.*) / pôle 4 – s4 (*cadre orga, conn. liées au recrutement*) / pôle 5 – s5 (*cadre orga, qualité*)

LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

EXEMPLE D'UTILISATION DU RÉFÉRENTIEL POUR CONSTRUIRE UNE SÉANCE

- LES PFMP

- CONVENTION-TYPE CIRCULAIRE N°2016-053 DU 29 MARS 2016
- RAPPEL : LA RECHERCHE, LE CHOIX DES LIEUX D'ACCUEIL ET LE SUIVI DE L'ÉLÈVE EN MILIEU PROFESSIONNEL RELÈVENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, COORDONNÉES PAR LE DDFPT - TOUTE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE EST CONCERNÉE PAR L'ORGANISATION ET LE SUIVI DES PFMP ...

- LES OBJECTIFS

- LA DESCRIPTION DES OBJECTIFS EST PLUS PRÉCISE QUE DANS L'ANCIEN RÉFÉRENTIEL

- L'APPRENANT :

- CONFORTE ET MET EN ŒUVRE SES COMPÉTENCES EN LES ADAPTANT AU CONTEXTE PROFESSIONNEL,
- DÉVELOPPE DE **NOUVELLES** COMPÉTENCES

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- DURÉE

- 22 SEMAINES SUR 3 ANS ARRÊTÉ DU 10 FÉVRIER 2009
- CETTE DURÉE NE PEUT ÊTRE FRACTIONNÉE EN PLUS DE 6 PÉRIODES. CHAQUE PÉRIODE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE À 3 SEMAINES

- UN CADRE

- L'ÉLÈVE EFFECTUE SES PFMP DANS AUX MOINS DEUX ENTREPRISES DISTINCTES (AU REGARD DES DIFFÉRENTS SECTEURS CITÉS DANS LE RÉFÉRENTIEL)

- LA SOUS ÉPREUVE E31 :

- ÉLABORATION D'UN DOSSIER À PARTIR DES PFMP

- RAPPEL :

LA CIRCULAIRE N° 2016-053 DU 29 MARS 2016 PRÉVOIT L'ORGANISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PFMP : PAS D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE EN SECONDE.

Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

Seconde	6 semaines 3s (déc-janv-fév) + 3s (juin)	La vente-conseil
		Les techniques esthétiques dont les techniques liées aux phanères
Première Terminale	16 semaines Première : 4s + 6s (vente-conseils spécifiquement ou vente conseil + technique) Terminale : 3s + 3s (projet professionnel)	Dans les secteurs d'activités permettant le développement des compétences sur les activités relatives aux techniques esthétiques et aux techniques de la vente
		Possibilité de consacrer 3 semaines au projet professionnel de l'élève : découverte d'une spécialité technique ou préparation d'une poursuite d'études

Les PFMP à l'étranger sont à encourager

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

E1 : Épreuve scientifique et technique	3
E2 : Épreuve de technologie : Adaptations de techniques esthétiques et conduite de l'entreprise	5
E3 : Épreuve Professionnelle Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	12
E31 : Relation avec la clientèle	3
E32 : Techniques de soins esthétiques	5
E33 : Techniques de maquillage	2
E34 : Economie – gestion	1
E35 : Prévention santé environnement	1
E4 : Épreuve de langue vivante	2
E5 : Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	5
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	1
EF1-F2 : Épreuves facultatives	

LE RÈGLEMENT D'EXAMEN

**Tableau Croisé
Unités Constitutives/Compétences
Baccalauréat Professionnel
Esthétique Cosmétique Parfumerie**

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES		Adaptations de techniques esthétiques et conduite de l'entreprise	Relation avec la clientèle	Techniques de soins esthétiques	Techniques de maquillage
			U2	U31	U32	U33
Pôle 1 Techniques esthétiques visage et corps - Soins de beauté et de bien-être	C11	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques				
		C11.1 Elaborer un programme de soins esthétiques du visage, du corps				
		C11.2 Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté				
		C11.3 Réaliser des soins esthétiques du corps y compris mains et pieds				
		C11.4 Conduire une prestation UV				
	C12	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de maquillage du visage				
		C12.1 Elaborer un projet de maquillage				
		C12.2 Réaliser des maquillages				
Pôle 2 Techniques esthétiques liées aux phanères		C12.3 Réaliser des démonstrations d'auto-maquillage				
	C21	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères				
		C21.1 Adapter un protocole lié aux phanères				
		C21.2 Réaliser des épilations				
		C21.3 Réaliser des colorations et des décolorations des poils, la permanente et le rehaussement des cils				
		C21.4 Réaliser un soin esthétique des ongles, des techniques de réparation d'ongles et de prothèse ongulaire				
	C22	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles				
		C22.1 Adapter un protocole de maquillage des ongles				
Pôle 3 Relation avec la clientèle		C22.2 Réaliser un maquillage des ongles classique ou fantaisie				
		C22.3 Réaliser un maquillage semi-permanent des ongles				
	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle				
	C32	Analyser les attentes de la clientèle				
	C33	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques				
Pôle 4 Relation avec le personnel	C34	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques				
	C35	Evaluer la satisfaction de la clientèle				
	C41	Animer et encadrer le personnel				
Pôle 5 Gestion Technique, Administrative et financière	C42	Evaluer le travail du personnel				
	C43	Participer au recrutement				
	C51	Communiquer avec différents interlocuteurs				
	C52	Assurer la veille documentaire				
	C53	Assurer le pilotage de l'entreprise				
	C54	Installer et gérer des espaces de travail				

LE RÈGLEMENT D'EXAMEN

ÉPREUVE E2 : ADAPTATIONS DE TECHNIQUES ESTHÉTIQUES ET CONDUITE DE L'ENTREPRISE

COEFFICIENT 5 - PONCTUEL ÉCRIT 4H

OBJECTIF : L'épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat, dans un contexte donné, à mener une analyse argumentée d'une ou des situations professionnelles, répondant aux besoins et attentes de la clientèle et de l'entreprise.

SOUS-ÉPREUVE E31 : RELATION AVEC LA CLIENTÈLE

COEFFICIENT 3 - CCF

OBJECTIF : La sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors des relations avec la clientèle à l'occasion des PFMP ou lors des activités professionnelles.

SOUS-ÉPREUVE E32 : TECHNIQUES DE SOINS ESTHÉTIQUES

COEFFICIENT 5 - CCF

OBJECTIF : La sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors des techniques de soins esthétiques du visage et du corps et les techniques esthétiques liées aux phanères.

SOUS-ÉPREUVE E33 : TECHNIQUES DE MAQUILLAGE

COEFFICIENT 2 - CCF

OBJECTIF : La sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors des techniques de maquillage visage et ongles.

LE RÈGLEMENT D'EXAMEN

	Critères d'évaluation	pôles
E2	-l'aptitude à mobiliser des connaissances et à traiter des éléments d'un dossier technique -l'exactitude des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires -la pertinence des solutions proposées -la rigueur du vocabulaire scientifique et professionnel -l'expression écrite et la présentation	1,2,4,5
Les savoirs spécifiques à l'activité d'un(e) esthéticien(ne) sont évalués dans l'épreuve E2 ; les savoirs associés d'économie gestion communs à tous les baccalauréats professionnels sont évalués dans l'épreuve E34.		
E31	-l'attitude professionnelle lors de l'accueil, du conseil et de la vente -l'aptitude à mobiliser ses connaissances pour apporter une information éclairée à la clientèle -l'aptitude à analyser une situation professionnelle	3
E32	-l'aptitude à organiser, à gérer son poste de travail -la maîtrise des techniques esthétiques -l'aptitude à contrôler son travail -l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche éco-citoyenne	1,2
E33	- Idem -La rigueur du langage professionnel	1,2

LE RÈGLEMENT D'EXAMEN

E2

- Contexte(s) et situation(s) professionnelle(s)
- Dossier (12 pages maxi) : éléments du contexte professionnel + documents techniques, administratifs et financiers
- 2 parties :
 - partie : pôle 1 **et/ou** pôle 2 **et** pôle 5 (C52 et C54) – C11.4 obligatoire 70 à 80%
 - partie : pôle 4 et pôle 5 (C51 **et/ou** C53) 20 à 30%

E31

- Contenu du dossier (activités réalisées en entreprise + attestation PFMP²) : /20
- Prestation orale de 45 min : /40. Le candidat décrira la mise en œuvre d'une action promotionnelle

LA DÉFINITION DES ÉPREUVES

E32

-CCF : dernier semestre de l'année de terminale

-Situation professionnelle :

un soin corps + la phase de traitement spécifique du soin visage + une technique liée aux phanères

-2h30

E33

-CCF : dernier semestre de l'année de terminale

-Situation professionnelle :

un maquillage du visage + un maquillage des ongles (mains ou pieds)

une démonstration commentée d'une technique mise en œuvre (en vue d'un auto maquillage)

-1h30 (1h15 + 15 min de démo)

LA DÉFINITION DES ÉPREUVES

CHAQUE ÉQUIPE PRÉSENTE :

- **LES BESOINS EN FORMATION**
- **LES RÉPARTITIONS DES ENSEIGNEMENTS (À JUSTIFIER)**
- **LES PROPOSITIONS D'ORGANISATION DES PFMP (À JUSTIFIER)**
- **LES PROGRESSIONS PAR CONTEXTES ENVISAGÉES**